

## À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES


Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° 116

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le **14 novembre 2023 à 19 h 30**, au Pavillon Wilson situé au 4b de la rue Principale, à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

<b>1</b>	<b>Adresse civique :</b> <b>Numéro de cadastre :</b>	<b>21-23 A, rue Principale</b> <b>2 045 364</b>
	<b>Nature et effets de la demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régulariser un escalier extérieur donnant accès au sous-sol en cour avant, alors que le règlement l'interdit;</li> <li>• Régulariser un balcon en cour arrière à une distance de 0,27 mètre d'une ligne de terrain au lieu de 4 mètres;</li> </ul> <p>Afin de régulariser les constructions accessoires au règlement de zonage n° URB 300.</p>
<b>2</b>	<b>Adresse civique :</b> <b>Numéro de cadastre :</b>	<b>66, rue Léon-Giroux</b> <b>6 594 562</b>
	<b>Nature et effets de la demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser la construction d'un garage attenant au bâtiment multifamilial, alors que le règlement l'interdit;</li> </ul> <p>Afin de rendre conforme la construction d'un garage attenant au règlement de zonage n° URB 300.</p>
<b>3</b>	<b>Adresse civique :</b> <b>Numéro de cadastre :</b>	<b>8, rue Ménard</b> <b>2 045 678</b>
	<b>Nature et effets de la demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer l'aire d'isolement entre la ligne de terrain et le stationnement à 0,9 mètre au lieu de 1,2 mètre;</li> <li>• Permettre un empiètement du stationnement en façade du bâtiment de 4,57 mètres, alors que le règlement l'interdit;</li> <li>• Augmenter la largeur de l'entrée charretière à 7,62 mètres au lieu de 6 mètres;</li> </ul> <p>Afin de rendre conforme l'aménagement du stationnement au règlement de zonage n° URB 300.</p>
<b>4</b>	<b>Adresse civique :</b> <b>Numéro de cadastre :</b>	<b>91, rue Guy-Lauzon</b> <b>6 483 283, 6 324 883</b>
	<b>Nature et effets de la demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer le nombre de bâtiment principaux à 3 au lieu de 4 bâtiments principaux pour un projet intégré;</li> <li>• Autoriser que la façade principale des bâtiments ne soit pas située en face d'une voie de circulation.</li> <li>• Diminuer la distance entre chaque aire de stationnement à 2 mètres au lieu de 3 mètres;</li> <li>• Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant, alors que le règlement l'interdit;</li> <li>• Diminuer la largeur d'une voie privée de circulation à double sens à 6 mètres au lieu de 7,5 mètres;</li> <li>• Permettre un projet intégré résidentiel sans aire récréative au lieu de 15%;</li> <li>• Autoriser que les habitations en rangées ne comprennent pas de variations moyenne minimal d'un mètre à toutes les deux unités d'habitation;</li> </ul> <p>Afin de rendre conforme le projet intégré au règlement de zonage no URB 300.</p>
<b>5</b>	<b>Adresse civique :</b> <b>Numéro de cadastre :</b>	<b>62, rue Le Boisé</b> <b>2 048 829</b>
	<b>Nature et effets de la demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la superficie d'un pavillon isolé à 17,8 mètres carrés au lieu de 15 mètres carrés;</li> </ul> <p>Afin de rendre conforme le pavillon isolé au règlement de zonage no URB 300.</p>

Toute personne intéressée par les demandes pourra se prononcer lors de cette séance.

**DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 25<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023**



Chantal Paquette, OMA  
Greffière